

Portail des concours

Tous les concours de la fonction publique hospitalière

Adjoint des cadres hospitaliers de classe exceptionnelle

Informations sur le concours

Publié le :	11-02-2026
Filière :	Filière administrative
Catégorie :	B
Type(s) de concours :	Sans concours
Voie(s) d'accès :	Examen professionnel - concours pour avancement de grade
Nombre de postes offerts par l'établissement :	22
Adresse d'envoi email des candidatures :	concours.statutaires.sap@aphp.fr
Date du concours :	15-05-2026
A propos du poste :	

Un examen professionnel permettant l'avancement au 3ème grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers est ouvert à l'Assistance Publique -Hôpitaux de Paris à compter du 23 février 2026. Peuvent se présenter à l'examen professionnel, les adjoints des cadres hospitaliers de classe supérieure ayant au moins atteint le 6ème échelon de leur grade et justifiant de 3 ans au moins de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de la catégorie B du même niveau au moment de l'ouverture des inscriptions.

Informations sur l'établissement

Nom :	Assistance Publique - Hôpitaux de Paris
Ville :	75012 Paris
Site Web :	https://aphp-pro.aphp.fr/SitePages/Home.aspx

Pour candidater

Date limite de candidature :	23-03-2026
Conditions de candidature :	

Peuvent se présenter à l'examen professionnel, les adjoints des cadres hospitaliers de classe supérieure ayant au moins atteint le 6ème échelon de leur grade et justifiant de 3 ans au moins de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de la catégorie

B du même niveau au moment de l'ouverture des inscriptions.

Pièces à fournir :

Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre ;

2. Un état signalétique des services publics rempli et signé par son établissement de rattachement, accompagné de la fiche du poste occupé ;

3. Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;

4. Un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) du candidat dont les rubriques mentionnées en annexe de l'arrêté du 24 octobre 2012 sont dument remplies et accompagnées des pièces justificatives correspondant à cette expérience professionnelle et, le cas échéant, aux actions de formations suivies par le candidat.

Mail pour l'envoi des candidatures : concours.statutaires.sap@aphp.fr

Adresse postale pour l'envoi des candidatures : concours.aphp.fr